

Compte rendu de la séance du 07 avril 2014

Date de la convocation: 03/04/2014

L'an deux mille quatorze et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MICHEL, maire

Présents : Alain MICHEL, Monique OUVRIER-BUFFET, Emile BADIH, Jérémie BARANOWSKI, Laëtitia COLLET, Adèle KUENTZ, Giséle MAUREL, Thomas MINI, Christine MARCELLIN, Denis PICHON, Nicolas WIERBZINSKI

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Adèle KUENTZ

Ordre du jour:

- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- Fixation des indemnités du Maire
- Délégation de signature et de fonction aux adjoints
- Fixation des indemnités des adjoints
- Délégation de signature aux secrétaires de mairie
- Elections des délégués aux différentes structures intercommunales
- Renouvellement des membres du CCAS
- Création des commissions municipales
- Réponse au courrier de la Préfecture concernant l'assainissement du village

La séance est ouverte à sous la présidence de M Alain MICHEL, Maire.

M le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu tel qu'il a été rédigé.

1-Pouvoirs délégués par le conseil municipal au maire en application des articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales D 2014 010

Le conseil municipal de Piégut :

vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 2122-23, vu la circulaire NOR/LBL/B/03/10032/C du 4 avril 2003

décide à l'unanimité des membres présents (M. le Maire étant sorti de la salle au moment du vote) de confier à M. le Maire Alain MICHEL les délégations suivantes :

1-de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans

2-de passer les contrat d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant

3-de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

4-de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux dans la limite de 5000 Euros par sinistre

5-de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 10 000 Euros, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget

2-Fixation des indemnités du maire- D 2014 011

M. le Maire informe le conseil municipal que :

-au vu du code général des collectivités territoriales et notamment des articles 2123-30 et suivants, il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire.

M. le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer sur le montant maximal de l'indemnité à allouer au Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à main levée, et à l'unanimité des membres présents (M. le Maire étant sorti de la salle) et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire (population : moins de 500 habitants) au taux maximal de l'indice 1015 soit 17%.

Ces indemnités seront versées mensuellement.

3-Délégations du Maire aux adjoints

Mme Adèle Kuentz, 1ère adjointe, est déléguée en l'absence de M le Maire ou en cas d'empêchement de celui-ci pour assurer les fonctions d'ordonnateur, pour la signature des actes d'administration courante et l'état civil.

Elle est chargée du suivi des finances communales.

M Denis PICHON, 2nd adjoint, est délégué en l'absence de M le Maire et de la 1ère adjointe ou en cas d'empêchement de ceux-ci pour assurer les fonctions d'ordonnateur, pour la signature des actes d'administration courante et l'état civil.

Il est chargé du suivi des marchés publics.

4-Fixation des indemnités des adjoints - D 2014 012

M. le Maire informe le conseil municipal que :

-au vu du code général des collectivités territoriales et notamment des articles 2123-30 et suivants,

-au vu des arrêtés municipaux pris ce jour portant délégation de fonction aux adjoints au maire, il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire.

Mr Emile BADIH, 3ème adjoint, fait part au conseil municipal de sa volonté de ne pas vouloir recevoir d'indemnités.

M. le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer sur le montant maximal de l'indemnité à allouer au 1er et au 2nd adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à main levée, et à l'unanimité des membres présents (Mme la 1ère adjointe et M le 2ème adjoint étant sortis de la salle) et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire (population : moins de 500 habitants) au taux maximal de l'indice 1015 soit 6,6 %.

Ces indemnités seront versées mensuellement.

5-Création des commissions - D 2014 013

Afin de mener à bien les projets communaux, M le Maire propose au conseil municipal la création de commissions municipales :

Sont créés les commissions suivantes :

Agriculture - Forêt - Environnement :

Gisèle MAUREL
Jérémi BARANOWSKI
Thomas MINI

Logement :

Laetitia COLLET
Gisèle MAUREL

Affaires scolaires :

Laetitia COLLET
Christine MARCELLIN
Nicolas WIERZBINSKI

Finances :

Denis PICHON
Adèle KUENTZ

Transport :

Laetitia COLLET
Christine MARCELLIN
Nicolas WIERZBINSKI
Le délégué au transport scolaire est Mme Christine MARCELLIN

Sport, culture, jeunesse, personnes âgées, nouvelles technologies :

Adèle KUENTZ
Laetitia COLLET
Christine MARCELLIN

Appel d'offres :

Alain MICHEL
Denis PICHON
Thomas MINI
Jérémi BARANOWSKI

Assainissement :

Emile BADIH
Jeremi BARANOWSKI
Adèle KUENTZ

6- Commission des impôts directsD 2014 014

M le Maire informe le conseil municipal que suite au dernières élections municipales, il convient de renouveler les membres de la commission communale des impôts directs CCID selon l'article 1650-1 du code général des impôts.

Cette commission est composée du maire, de 6 commissaires titulaires choisis parmi une liste de 12 contribuables, et de 6 commissaires suppléants choisis parmi une liste de 12 contribuables, par l'administrateur général des finances publiques.

Il s'agit donc de dresser ces 2 listes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal dresse les 2 listes suivantes :

Commissaires titulaires :

Prénom Nom	Commune de résidence	Propriétaire	Locataire
1 Marceau ARNAUD	PIEGUT Village	X	
2 Jean-Pierre BROCHIER	PIEGUT Les Forests	X	
3 Philippe BARNEAUD	PIEGUT Village	X	
4 Serge THOME	PIEGUT Le Planeuil	X	
5 Emile BADIH	PIEGUT Jussel	X	
6 Christine ARNAUD	PIEGUT Village	X	
7 Maurice MAUREL	PIEGUT La Crotte	X	
8 Georges PAUL	PIEGUT Jussel	X	
9 Catherine ROUGON	PIEGUT Les Auches	X	
10 Jeremi BARANOWSKI	PIEGUT Village	X	
11 Adèle KUENTZ	PIEGUT Village		X
12 Nicolas WIERZBINSKI	PIEGUT Les Auches		X

Commissaires suppléants :

Prénom Nom	Commune de résidence	Propriétaire	Locataire
1 Patrick ARNAUD	PIEGUT Village	X	
2 Lucien AYASSE	PIEGUT Les Forests	X	
3 Henri SIGUAN	PIEGUT Village	X	
4 René THOME	PIEGUT Le Planeuil	X	
5 Monique OUVRIER-BUFFET	PIEGUT Jussel	X	
6 Michael PEREIRA	PIEGUT Village	X	
7 Norbert CHAMPSAUR	PIEGUT Les Pons	X	
8 Jean-Pierre AYASSE	PIEGUT Les Forests	X	
9 Rolande BORELLY-MINI	VENTEROL	X	
10 Claudine BLANC	PIEGUT		X
11 Sharif OUBEIDI	PIEGUT Village		X
12 Jean-Pierre MARIE	PIEGUT Les Auches		X

7- Membres du CCAS- D 2014 015

M le Maire informe le conseil municipal que suite aux dernières élections municipales, il convient de renouveler les membres du Conseil Communal d'Action Sociale CCAS selon l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles.

Cette commission est composée du maire, et à nombre égal de membres du conseil municipal et de personnes de la commune.

Il s'agit donc de dresser ces 2 listes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal dresse les 2 listes suivantes :

Membres du conseil municipal :

Laetitia COLLET

Gisèle MAUREL

Habitants de la commune:

Véronique BARBEREAU

Mireille SIGUAN

8- Représentants au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance- 2014 016

M le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein des différents syndicats auxquels adhère la Communauté de Communes du Pays de Serre Ponçon CCPSP pour représenter la commune de Piégut, et notamment au SMAVD.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

Alain MICHEL comme représentant titulaire et Denis PICHON comme représentant suppléant au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance

9- Représentants au Schéma de Cohérence Territorial SCOT - D 2014 017

M le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein des différents syndicats auxquels adhère la Communauté de Communes du Pays de Serre Ponçon CCPSP pour représenter la commune de Piégut, et notamment au SCOT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

Nicolas WIERZBINSKI comme représentant titulaire et Jérôme BARANOWSKI comme représentant suppléant au Schéma de Cohérence Territorial

10-Délégué au Syndicat Intercommunal AGEDI - D 2014 018

M le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la commune de Piégut est membre du syndicat intercommunal AGEDI (logiciel de dématérialisation des actes administratifs) de désigner le délégué à ce syndicat.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne créant le syndicat AGEDI

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011 du préfet de Seine et Marne autorisant la modification des statuts du syndicat

Vu l'arrêté du préfet de Seine et Marne portant adhésions et retraits des collectivités membres depuis 1998

Considérant au vu du renouvellement des assemblées délibérantes, que la collectivité de Piégut membre du syndicat intercommunal AGEDI doit désigner un délégué AGEDI

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner M Alain MICHEL Maire résidant à Neyrac 0513 PIEGUT (mail : am.neyrac@hotmail.fr, tel : 04-92-54-15-14, fax : 04-92-54-04-23) comme représentant de la collectivité au dit syndicat et qui sera donc convoqué à l'assemblée générale du groupement intercommunal AGEDI.

11-Délégués SDE 04 Syndicat Energie Alpes de Haute ProvenceD 2014 019

M le Maire informe le conseil municipal que suite aux dernières élections municipales et conformément à l'article 5 des nouveaux statuts du Syndicat Energie des Alpes de Haute Provence SDE 04, il convient de procéder à la désignation de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant afin de représenter la commune auprès du collège territorial.

Ces délégués seront réunis au sein du collège électoral et désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au Comité Syndical du SDE 04.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

Denis PICHON et Emile BADIH comme délégués titulaires et Alain MICHEL comme délégué suppléant au SDE 04

12- Représentants à l'association des Communes Forestières -D 2014 020

M le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein de l'association des Communes Forestières à laquelle adhère la commune de Piégut.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

Thomas MINI comme représentant titulaire et Giséle MAUREL comme représentant suppléant à l'association des Communes Forestières

13- Représentants au Comité de pilotage de Natura 2000 - D 2014 021

M le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein du Comité de pilotage de Natura 2000.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

Thomas MINI comme représentant titulaire et Giséle MAUREL comme représentant suppléant au Comité de pilotage de Natura 2000.

14- Délégués au CNAS-D 2014 022

M le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Piégut est adhérente au CNAS, afin d'assurer le volet social obligatoire de la commune envers son personnel.

Il convient de désigner un délégué des élus et un délégué du personnel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

Alain MICHEL comme délégué des élus et Céline BROCHIER comme déléguée du personnel au sein du CNAS.

15-Correspondant défense - D 2014 023

M le Maire informe le conseil municipal que le Ministère de la Défense demande à ce qu'il soit désigné un correspondant défense dont le rôle essentiel dans la commune est de veiller à la sensibilisation des citoyens aux questions de défense.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

Christine MARCELLIN comme représentant défense pour la commune de Piégut

16-Référent grippe aviaire - D 2014 024

M le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture des Alpes de Haute Provence demande à ce qu'il soit désigné un référent grippe aviaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

Christine MARCELLIN comme référent grippe aviaire pour la commune de Piégut

17-Délégués au SIVU Irrigation La Motte-Turriers- D 2014 025

M le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des représentants (2 titulaires dont le maire et 2 suppléants) au SIVU Irrigation La Motte-Turriers.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

Alain MICHEL et Gisèle MAUREL comme représentants titulaires
et Thomas MINI et Emile BADIH comme représentants suppléants
au SIVU Irrigation La Motte-Turriers.

18-Délégués au SIVU de la micro-crèche Piegut-Venterol - D 2014 026

M le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des représentants (3 titulaires dont le maire et 3 suppléants) au SIVU de la micro-crèche Piegut-Venterol

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

Alain MICHEL, Laetitia COLLET et Adèle KUENTZ comme représentants titulaires
Nicolas WIERZBINSKI, Gisèle MAUREL et Christine MARCELLIN comme représentants
suppléants au SIVU de la micro-crèche Piegut-Venterol.

19- Représentant à l'OIT La Motte - Turriers- D 2014 027

M le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un représentant à l'OIT de La Motte-Turriers auquel adhère la commune de Piégut.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

Alain MICHEL comme représentant à l'OIT de La Motte-Turriers

20-Représentant à l'Office de tourisme Blanche Serre-Ponçon - D 2014 028

M le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un représentant à l'Office de tourisme Blanche Serre-Ponçon auquel adhère la commune de Piégut.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

Adèle KUENTZ comme représentant à l'Office de tourisme Blanche Serre-Ponçon

21-Délégation de signatures aux agents

M le Maire de Piégut donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Marianne JAMET, et à Mme Céline BROCHIER pour :

- La signature des courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas de décision.
- La signature de l'urbanisme : chargé de la réception des déclarations et de dresser sur le registre de l'urbanisme.
- La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfant sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, de la transcription et de la mention en marge de tous actes ou jugements sur le registre d'état civil, de même pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

22--Réponse au courrier de la Préfecture concernant l'assainissement du village

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier demise en demeure de la Préfecture des Alpes de Haute Provence, service Direction Départemental des Territoires, concernant la pose des compteurs d'eau, l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement et la réalisation de la station d'épuration du village, et en donne lecture.

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire et délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de donner réponse à la préfecture en évoquant :

- la modification du conseil municipal aux dernières élections, puisque sur les 11 conseillers municipaux élus seuls 2 sont issus de l'ancienne équipe.
- l'important travail de prise de connaissance des dossiers en cours

-la sensibilité de la nouvelle équipe à la qualité de l'environnement, et donc le lancement d'une réflexion approfondie sur ce projet d'assainissement du village avec raccordement du hameau des Forests et ce sur plusieurs points :

*faire procéder à un bilan 24h des rejets de la station existante du village, et inscription d'une somme au budget pour couvrir cette dépense

*continuer-la vidange de la fosse annuellement effectuée depuis 2008 en 2014 ce qui va aussi être inscrit en dépense au budget de 2014

*la création d'une commission assainissement sur ce sujet, l'étude des différents dossiers, et la prise de contacts avec les services de l'ADEME pour faire le point

*la constatation par cette commission de la régularité des bons résultats des différentes analyses de l'eau de la source des Moulins située en aval de la fosse y compris du dernier très complet de décembre 2013.

*la vigilance de la commission assainissement sur les résultats d'analyse à venir en cette année 2014

-l'actualisation du schéma directeur d'assainissement qui sera en phase d'enquête publique très prochainement

-la réalisation du schéma directeur d'eau potable, en attente des réponses de subventionnement, qui est prêt à être lancée

-l'inscription, lors de l'élaboration du budget de l'eau et de l'assainissement, d'une somme nécessaire à l'achat du terrain pour l'implantation d'une future station d'épuration pour le village

-le fait que l'ancienne municipalité n'a jamais pris d'engagement sur les points à réaliser

-le besoin de temps pour approfondir la réflexion et les pistes de recherche pour tenter de trouver la solution la meilleure pour l'environnement et les finances communales.

Questions diverses :

-Permanence de M le Maire en Mairie : M le Maire Alain Michel tient une permanence en mairie le jeudi après-midi

-Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon CCPSP : Mme Adèle KUENTZ rappelle au conseillers municipaux que la commune de Piégut fait partie de la Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon CCPSP. Cette communauté de communes compte 9 communes : Bréziers, Rochebrune, Rousset, Espinasses, Théus, Remollon, Bellaffaire, Venterol et Piégut (les 3 dernières communes sont du département 04). Le Maire et le 1er adjoint sont délégués à la CCPSP. Chaque commune a 2 représentants, sauf Espinasses qui en a 3. Ces délégués éliront mardi 15 avril le Président de la CCPSP. Les compétences de la CCPSP pour développer le territoire sont : le patrimoine, le tourisme, les ordures ménagères, le SPANC.

La séance est levée à 23h30

Le Maire
Alain MICHEL

